Ville de Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 474-02-2026

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 19 août 2026, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 474-02-2026 amendant le *Règlement 474-2026 fixant les tarifs pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité et les tarifs en matière d'urbanisme* pour l'exercice financier 2026**

Le règlement est actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 24 août 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA